

Située à mi-chemin entre Montréal et Sherbrooke, la Ville de Granby profite d'un positionnement géographique stratégique. Elle offre un milieu de vie accueillant avec ses quelques 70 000 citoyennes et citoyens, notamment par ses nombreux espaces verts, ses pistes cyclables, sa vie culturelle en effervescence ainsi que ses festivals.

Titre d'emploi : Technicienne ou technicien en instrumentation et contrôle

Service : Service des travaux publics - Division bâtiments

Statut de l'emploi : Régulier temps plein

Période d'affichage : 23 mars au 16 avril 2023

Sous la direction du contremaître aux bâtiments, vous supervisez et réalisez les travaux reliés à l'entretien de tous les systèmes retrouvés dans un bâtiment, tels que : climatisation, ventilation, chauffage, réfrigération, régulation, tuyauterie et protection des incendies. Vous utilisez et supervisez tous les logiciels informatiques reliés aux bâtiments. Vous contribuez et participez à la conception des systèmes mécaniques. Vous assurez l'optimisation des systèmes de gestion énergétique des bâtiments. Enfin, vous exécutez toute autre tâche connexe reliée à l'emploi.

Exigences du poste

- Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en instrumentation et contrôle ou en électronique industrielle ;
- Justifier d'un minimum d'une année d'expérience dans l'entretien de système centralisé de chauffage et climatisation;
- Détenir des connaissances en entretien électrique, électronique et en gestion d'énergie ;
- Maîtriser des notions avancées en informatique pour les équipements de mesures et d'automates;
- Posséder une bonne connaissance des logiciels couramment utilisés pour la gestion mécanique des bâtiments;
- Posséder un permis de conduire valide et sans restriction;
- Fournir un coffre à outils de base requis pour le poste;
- Détenir un certificat de qualification valide d'électricien (un atout).

Votre semaine régulière de travail est de 40 heures, du lundi au vendredi, **de jour**.

HORAIRE D'ÉTÉ DE 4 JOURS : congé hebdomadaire le vendredi pour une durée de 19 semaines.

La rémunération est établie selon l'échelle salariale de la convention collective (2022) régissant les employés municipaux, le taux horaire maximal est de 34.73 \$.

Vous avez le goût de relever un nouveau défi ? Vous pouvez créer votre profil de candidature et postuler en ligne d'ici la date de fin de l'affichage. La Ville de Granby remercie à l'avance toutes les personnes ayant manifesté leur intérêt.

La Ville de Granby applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Pour ces dernières, certaines mesures d'adaptation peuvent également être offertes pour le processus de présélection et de sélection, si elles le désirent.